

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 11 Mai 2022
(Convocation du 3 mai 2022)*

Présents : Jean-Pierre MAURICE, Michel GILLET, Hector ABITBOL, Marjorie DUMONTOY, Florent MAURIN, Camille TRAMARD.

Absents : Laetitia CHOCAT-PAYET, Jacques DUPLESSIS (pouvoir à Michel GILLET), Cyrille LEGER (pouvoir à Jean-Pierre MAURICE), Julien PAILLART (pouvoir à Florent MAURIN).

Secrétaire de séance : Florent MAURIN

La séance est ouverte à 19 heures 00

1. Approbation du compte rendu des séances du 31 mars 2022 et du 14 avril 2022

Les comptes rendus des séances du 31 mars 2022 et du 14 avril 2022 sont lus et approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

2. Vote des taux – Etat 1259

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des présents et représentés**, de valider le taux des taxes pour l'année 2022.

Les taux sont définis comme suit :

Taxe foncière bâtie : 28.59 % dont 20.08 % (taux départemental) et 8.51 % (taux communal)
Taxe foncière non bâtie : 39.83 %

De fait, les taux sont reconduits à l'identique de 2021, sans augmentation.

3. Dossier sécurité sur la section Départementale et au Bourg de Lournand

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les retours techniques suite aux différents devis effectués comme convenu lors des derniers échanges sur ce sujet.

Le Conseil n'a pas à se positionner dans l'urgence sur le Bourg, les interlocuteurs du Département ayant fait savoir que nos actions seraient mises en œuvre après leurs travaux.

La Commission sécurité, constituée de l'ensemble des élus qui voudraient bien participer, se réunira très prochainement.

Concernant le virage à la sortie de Lournand, il y a désormais 3 sorties d'évacuation d'eau à recouvrir d'un enrobé.

4. Organisation de la fête de la musique et évènements à venir.

L'organisation de la fête de la Musique du 17 juin prochain sera prise en charge par les membres de l'association Balad'Café.

De nombreux évènements arrivent pour cette période estivale. Le week-end du 10-11-12 juin aura lieu le Festival Pépète Lumière sur Cluny et Lournand ainsi que le premier tour des élections législatives et les 10 ans de Castrum Lordo le 12 juin.

5. Réunions à positionner : réunion publique sur le thème de la sécurité, réunion avec les associations.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil qu'il sera important de planifier une réunion publique sur le thème de la sécurité afin d'échanger autour des différents travaux à venir ainsi qu'une réunion avec les associations.

Les dates seront positionnées ultérieurement et notamment après la première réunion de commission sécurité.

6. Hameau de Collonge : gestion des ordures ménagères.

Le Maire rappelle que la gestion des ordures ménagères sur Collonge pose problème entre les rats et le dépôt sauvage.

Des devis afin d'harmoniser le point de récolte avec l'ensemble de la commune ont été demandés. De ce fait, il est envisagé de faire installer une dalle en béton ainsi qu'un encadrement en bois.

Le SIRTOM, qui avait initialement laissé entendre qu'il serait possible d'étendre la zone de collecte en bacs individuels, est revenu sur sa position. De ce fait, il nous faut aménager correctement les zones de point de collecte.

7. Achats des barnums : convention entre la Mairie et l'association Balad'Café

Le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition du matériel de réception, type barnum, destiné à la mise à disposition des associations voté en séance du 14 avril 2022.

Ce matériel est aujourd'hui commandé. Dès réception, la Mairie mettra en place une convention avec l'association Balad'Café concernant la gestion de ce matériel qui pourra être utilisé par toutes les associations.

Séance levée à 21h30.

